

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération n°25-58

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Développement économique et animations commerciales

Affaire suivie par : Frédéric NEF

TARIFS DES CONTRATS ET ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE MAGAZINE « VOTRE VILLE »

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il existe 7 formats différents d'encarts publicitaires,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer la tarification pour chacun d'entre eux,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales réunie le 12 juin 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

- **Format 1/16^{ème} de page : 181,25 euros la parution**
- **Format 1/12^{ème} de page : 237,38 euros la parution**
- **Format 1/8^{ème} de page : 316,02 euros la parution**
- **Format 1/4 de page : 607,33 euros la parution**
- **Format 1/2 page : 1192,58 euros la parution**
- **Format 1 page : 2250,75 euros la parution**
- **Forfait 1/12^{ème} : 954,87 les 7 parutions soit 136,41 euros la parution**

DECIDE d'autoriser une réduction des tarifs selon le nombre de publications choisi dans le contrat :

Pour 2, 3 ou 4 parutions	Réduction de 5%/contrat
Pour 5, 6 ou 7 parutions	Réduction de 10%/contrat
Pour 8 parutions ou +	Réduction de 20%/contrat

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout acte lié à cet événement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 30

représentés : 9

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

DIT QUE les recettes et les dépenses correspondantes au chapitre 6020 seront imputées au budget primitif 2025

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

